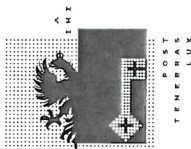


V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-958
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

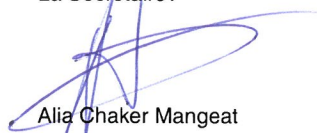
décide:

à l'unanimité, soit par 62 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 16 septembre 2010 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Certifié conforme:

La Secrétaire:



Alia Chaker Mangeat

Le Président:



Eric Bertinat